



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

---

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Nom commercial

Promanal Neu / nouveau / nuovo

Prod-Nr. 4005240156704

CPID 513950-63

Zul-Nr. W-6726

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Insecticide concentré.

#### Effet de la matière / du mélange

L'huile de paraffine (huile minérale) contenue dans le produit recouvre et étouffe les insectes nuisibles ou attaque leurs structures cellulaires externes.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Neogard AG

Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil

Téléphone +41 62 767 00 50, Fax +41 62 767 00 67

E-Mail [info@neogard.ch](mailto:info@neogard.ch)

Internet [www.neogard.ch](http://www.neogard.ch)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse

Téléphone 145 ([info@toxinfo.ch](mailto:info@toxinfo.ch))

#### Fabricant

W. Neudorff GmbH KG (CH)

An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal

Téléphone +49 5155 624-0, Fax +49 5155 6010

E-Mail [msds@neudorff.de](mailto:msds@neudorff.de)

Internet [www.neudorff.ch](http://www.neudorff.ch)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox Info Suisse

Téléphone 145 ([info@toxinfo.ch](mailto:info@toxinfo.ch))

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et  
catégories des risques

Consignes en  
cas de danger

Méthode de classification

Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1

H400  
H410

Sur la base des données de contrôle.  
Sur la base des données de contrôle.

#### Consignes en cas de danger

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS09

### Mot signal

Attention

### Consignes en cas de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.

! **Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges** (EUH401) Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Indications diverses

! **Prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes**  
Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (SP1)

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Emulsion concentré

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[g/l]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
8042-47-5	232-455-8	Huile de paraffine	546	Asp. Tox. 1, H304

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
8042-47-5	Huile de paraffine	01-2119487078-27



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Ne pas faire vomir un patient qui a avalé le produit - risque de broncho-aspiration !

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

#### Après contact avec les yeux

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

#### Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Montrer l'étiquette ou l'emballage au médecin.

Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Pas de symptôme spécifique à la substance connue.

#### Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Aspirationsgefahr.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

eau

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

---

## **! RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune information disponible.

---

## **! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **! Précautions lors de la manipulation**

Lire le mode d'emploi!

#### **! Mesures générales de protection**

Éviter tout contact inutile avec le produit.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### **Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### **Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Température de stockage recommandée: 20 °C.

**Classe de** 10  
**stockage (RFA)**

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

#### **! Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

## ! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection des mains

gants en caoutchouc synthétique

gants en PVC ou PE

#### Protection des yeux

lunettes de protection

## ! RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

liquide

#### Couleur

blanc

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	7,3	20,0 °C		Microprocesseur pH-Mètre	
<b>Température d'ébullition/plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C			Abel-Pensky	
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

## Promanal Neu / nouveau / nuovo

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	0,90 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C		emulgierbar	
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non applicable	40 °C		ASTM D 7042	structure visqueuse
<b>Teneur en solvant</b>	<< 1 %				

**Propriétés comburantes**  
Le produit ne pas comburant.

**Propriétés explosives**  
Aucun danger d'explosion.

**9.2. Autres informations**  
Aucune information disponible.

## ! RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**  
Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**  
Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**  
Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**  
Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**  
Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**  
aucun



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

### ! Informations diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

## ! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat	Calcul	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	rat		
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.			
<b>Irritation des yeux</b>	Non irritant.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	non sensibilisant			

#### Remarques générales

Ce produit est un produit phytosanitaire testé et approuvé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	120 mg/l (96 h)	salmo gairdnerie		
<b>Daphnie</b>	0,24 mg/l (48 h)	Daphnia magna		
<b>Algues</b>	280 mg/l (96 h)	Scenedesmus subspicatus		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	1,833 gO2/g		
<b>DBO</b>	0,575 gO2/g		

#### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Code déchets

06 13 01\*

##### Nom du déchet

produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

07 04 03\*

solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Les petites quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte des déchets polluants.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

#### Produit de nettoyage recommandé

Rincer soigneusement à l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie.

#### Remarques générales

Lire le mode d'emploi!

### ! RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3082	-	-
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.m.a. (contient l'huile de paraffine)	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	-	-





Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	-	-
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Aucune information disponible.			
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b> Aucune information disponible.			
<b>Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID</b> Étiquette de danger 9 code de restriction en tunnel (-) Code de classification M6			

## ! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 0 %

(composants organiques volatils)

#### Réglementation nationale

#### Prescriptions, limitations et interdictions diverses

Le produit n'est pas toxique pour les poissons, ni dangereux pour les abeilles.

**Classe de danger pour l'eau** 2 Auto-classification (RFA)  
Conformément à la nouvelle réglementation allemande relative à la classification des substances dangereuses pour l'eau du mois de mai 1999.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Utilisation recommandée et restrictions

Lire le mode d'emploi!

---

#### Informations diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

Date d'impression 26.10.2018

Modifié 01.06.2017 (F) Version 1.2

**Promanal Neu / nouveau / nuovo**

---

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.